



**Rapport d'évaluation actuarielle
au 31 décembre 2013 du
Régime de retraite par financement salarial
de la FTQ (RRFS – FTQ)**

Numéros d'enregistrement :	Régie des rentes du Québec (RRQ) :	38000
	Agence du revenu du Canada (ARC) :	1201748

Montréal, le 10 septembre 2014



Table des matières

	Page
Section 1 : Sommaire des résultats	1
Section 2 : Introduction	2
Section 3 : Situation financière selon l'approche de continuité	3
Section 4 : Situation financière selon l'approche de solvabilité.....	7
Section 5 : Cotisations requises.....	9
Section 6 : Variabilité des résultats	10
Section 7 : Opinion actuarielle.....	11
Annexe A : Actif du régime	12
Annexe B : Résumé des dispositions du régime.....	15
Annexe C : Données sur les participants.....	18
Annexe D : Méthode et hypothèses actuarielles - Continuité.....	21
Annexe E : Méthode et hypothèses actuarielles - Solvabilité	24
Annexe F : Méthode pour établir le degré de solvabilité mensuel	26
Annexe G : Méthodes et hypothèses - Coût supplémentaire en solvabilité.....	27
Annexe H : Liste des taux de cotisations	28





Section 1 : Sommaire des résultats

Tableau 1
Sommaire des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 (en '000 \$)

	31-12-2010	31-12-2013
<hr/>		
Situation financière selon l'approche de continuité		
Valeur actuarielle de l'actif	6 109	38 366
Passif actuariel avant la réserve d'indexation	3 134	20 755
Réserve d'indexation	2 714	13 970
Passif actuariel incluant la réserve d'indexation	5 848	34 725
Excédent (déficit) en sus de la réserve d'indexation	261	3 641
Ratio de provisionnement		
• sans tenir compte de la réserve d'indexation	194,9 %	184,85 %
• en incluant la réserve d'indexation au passif actuariel	104,5 %	110,49 %
Situation financière selon l'approche de solvabilité		
Valeur de l'actif après frais de dissolution hypothétique	6 109	38 366
Passif actuariel	4 829	32 581
Excédent (déficit) selon l'approche de solvabilité	1 280	5 785
Degré de solvabilité	126,5 %	117,89 %
Exigences de provisionnement (annualisées)		
Cotisation d'exercice requise (année suivante)	4 958	21 235
Indice de valeur de la rente ¹ selon l'âge de retraite sans réduction :		
60 ans	10,9577	11,9172
61 ans	10,3729	11,3092
62 ans	9,8112	10,7245
63 ans	9,2717	10,1621
64 ans	8,7550	9,6210
65 ans	8,2600	9,1000

¹ La cotisation requise unitaire est obtenue par la multiplication de l'indice de valeur de la rente par la rente annuelle créditée pour chacun des participants.



Section 2 : Introduction

À la demande du Comité de retraite, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS - FTQ) au 31 décembre 2013. La dernière évaluation complète du régime a été produite en date du 31 décembre 2010.

Le RRFS-FTQ est un régime interentreprises à prestations déterminées visé par la section X du Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Règlement).

Le but du présent rapport est d'établir :

1. le niveau de provisionnement du régime en date du 31 décembre 2013 afin de mettre de côté les éléments d'actif nécessaires à la constitution des prestations avant leur versement effectif ;
2. les cotisations requises à verser pour la prochaine année, satisfaisant les limites de provisionnement de la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) et les exigences de provisionnement de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR) ;
3. le niveau de solvabilité du régime, conformément à la Loi RCR ;
4. le coût de l'indexation des crédits de rentes accordée en vertu de la modification # 6 ;
5. une méthode permettant d'évaluer le degré de solvabilité du régime en tout temps jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle, conformément à l'exigence de l'article 84 du Règlement.

Ce rapport fournit la règle pour la détermination de la cotisation d'exercice pour les trois années débutant le 1^{er} janvier 2014. Une nouvelle évaluation actuarielle complète devra être effectuée en date du 31 décembre 2016, à moins qu'elle ne soit requise avant cette date en vertu de la Loi RCR ou sur demande du Comité.



Section 3 : Situation financière selon l'approche de continuité

Introduction

La présente section a pour objectif de comparer l'actif du régime à la date de l'évaluation avec la valeur à cette date des engagements nés du régime, compte tenu des services reconnus aux participants, selon l'approche de continuité. De plus, le suivi de la situation financière est effectué depuis la dernière évaluation actuarielle.

Bases de l'évaluation

Un portrait complet de l'actif du régime et de son évolution depuis la dernière évaluation actuarielle est présenté à l'Annexe A.

Un sommaire des principales dispositions du régime est joint à l'Annexe B. Les rentes sont indexées en date du 1^{er} janvier 2014 conformément à la modification # 6.

Un sommaire des données sur les participants ainsi qu'une ventilation selon diverses caractéristiques apparaissent à l'Annexe C.

Les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la présente évaluation sont énoncées à l'Annexe D.

Les hypothèses actuarielles ont été modifiées par rapport à l'évaluation du 31 décembre 2010. Les principaux changements sont :

1. Aux fins de l'établissement de la réserve d'indexation et de la cotisation d'exercice, nous avons supposé que les rentes seraient indexées de 2,25 % au lieu de 2,5 % par année à compter de la date de l'évaluation.
2. Le taux d'actualisation est de 5,75 % par année pour l'établissement de la cotisation d'exercice et de 6 % par année pour le passif actuariel. Lors de la dernière évaluation, il était de 5,9 % aux fins de l'établissement de la cotisation d'exercice et de 6 % pour le passif actuariel.
3. La table de mortalité utilisée est maintenant la table CPM-2014-privé avec la projection CPM-B1D-2014 au lieu de la table UP94 générationnelle.



Situation financière

Tableau 2
Bilan actuariel selon l'approche de continuité (en '000 \$)

	2010-12-31		2013-12-31	
		Avant changement d'hypothèses	Après changement d'hypothèses	Après amélioration des rentes
Valeur actuarielle de l'actif	6 109	38 366	38 366	38 366
Passif actuariel				
❖ Participants actifs	3 106	18 383	19 180	19 490
❖ Retraités	18	481	493	511
❖ Participants ayant droit à une rente différée	5	469	489	509
❖ Cotisations volontaires	5	245	245	245
Passif total	3 134	19 578	20 407	20 755
❖ Réserve d'indexation	2 714	14 811	13 739	13 970
Passif total incluant la réserve d'indexation	5 848	34 389	34 146	34 725
Excédent d'actif (déficit)	261	3 977	4 220	3 641
Ratio de provisionnement - sans la réserve d'indexation	194,9 %	195,97 %	188,00 %	184,85 %
Ratio de provisionnement - avec la réserve d'indexation	104,5 %	111,56 %	112,36 %	110,49 %

Réserve de fluctuation et utilisation de l'excédent

L'article 17.3 du texte du régime prévoit qu'une réserve minimale d'au moins 10 % du passif actuariel¹ doit être conservée avant toute utilisation d'un excédent d'actif.

La constitution d'une telle réserve vise avant tout à maintenir un coussin de sécurité pour éviter des fluctuations de la cotisation salariale; cette réserve absorbera principalement des pertes d'expérience révélées par une évaluation actuarielle subséquente.

¹ Déterminé suivant l'article 69, 8° de la section X du Règlement.



Comme l'excédent d'actif est de 12,36 % du passif actuariel, la FTQ a adopté la modification # 6 prévoyant notamment l'indexation en date du 31 décembre 2013 des crédits de rentes de tous les participants depuis l'entrée en vigueur du régime.

Conciliation

Tableau 3

Conciliation de l'excédent d'actif (déficit) depuis la dernière évaluation actuarielle

	En '000 \$
Excédent d'actif (déficit) au 31 décembre 2010	261
Intérêts au taux d'évaluation sur cet excédent (déficit)	50
Excédent d'actif (déficit) attendu au 31 décembre 2013	311
Gains (pertes) actuariels depuis la dernière évaluation actuarielle	3 665
Gains (pertes) provenant du changement de la table de mortalité	(2 796)
Gains (pertes) provenant de la modification du taux d'indexation	3 040
Coût de l'indexation octroyée	(579)
Excédent d'actif (déficit) au 31 décembre 2013	3 641

Gains (pertes) actuariels depuis la dernière évaluation actuarielle

Des gains actuariels de 3 665 000 \$ sont survenus depuis le 31 décembre 2010. Ces gains s'expliquent comme suit (en '000 \$) :

Tableau 4

Gains et pertes actuariels depuis la dernière évaluation actuarielle

Gains (pertes) sur le rendement net prévu de l'actif	2 005
Gains (pertes) sur l'hypothèse d'indexation des rentes	1 339
Gains (pertes) sur la cotisation d'exercice requise	294
Gains (pertes) sur la charge de frais de 3 % de la cotisation d'exercice	131
Gains (pertes) sur cessations avant la retraite	(114)
Gains (pertes) sur l'hypothèse de prise de retraite	11
Gains (pertes) sur l'hypothèse de mortalité des retraités	(3)
Gains (pertes) résiduels	2
Gains (pertes) actuariels depuis la dernière évaluation actuarielle	3 665



Événement subséquent

Des nouveaux groupes ont joint le RRFS après le 31 décembre 2013. Nous ne les avons pas inclus dans les résultats de la présente évaluation pour le calcul de la cotisation d'exercice.

Cependant, des tests ont été effectués à partir des données reçues sur ces groupes à ce jour et leur inclusion ne ferait pas varier l'indice de valeur de la rente au 1^{er} juillet 2014.



Section 4 : Situation financière selon l'approche de solvabilité

Introduction

L'évaluation de solvabilité sert à déterminer la valeur des prestations qui seraient payables si le régime avait été dissout à la date de l'évaluation et à comparer cette valeur avec l'actif du régime évalué à sa valeur marchande, réduit des frais estimatifs de liquidation, conformément à la Loi RCR.

Bases de l'évaluation

Les dispositions qui ont servi à l'évaluation de solvabilité sont les mêmes que celles utilisées précédemment lors de l'évaluation de capitalisation et sont résumées à l'Annexe B.

Les données qui ont servi à l'évaluation de solvabilité sont les mêmes que celles utilisées précédemment lors de l'évaluation de capitalisation et sont présentées à l'Annexe C.

Les hypothèses actuarielles utilisées aux fins de l'évaluation de solvabilité sont basées sur les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires pour le calcul des valeurs actualisées des rentes.

De plus, conformément à l'article 126 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec, la valeur des rentes servies aux retraités a été déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles compatibles avec le coût d'achat de rentes collectives auprès des assureurs.

L'actif utilisé est celui en date du 31 décembre 2013, tel que présenté aux états financiers vérifiés à cette même date et préparés par Deloitte. Les frais de dissolution du Régime sont estimés à 808 000 \$. Par contre, un frais unitaire de 250 \$, plus les taxes applicables, est chargé aux participants lors d'un transfert, pour un total de quelque de 1 325 000 \$ si le régime s'était terminé à la date d'évaluation. Nous n'avons donc prévu aucuns frais de dissolution à la charge de la caisse de retraite.

Les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la présente évaluation sont détaillées à l'Annexe E.



Situation financière

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'évaluation de solvabilité au 31 décembre 2013.

Tableau 5
Bilan de solvabilité (en '000 \$)

	2010-12-31	2013-12-31	
		Avant modification	Après modification
Actif (valeur marchande)	6 109	38 366	38 366
Passif			
Valeur présente des prestations			
❖ Participants actifs	4 799	30 448	30 924
❖ Retraités	18	565	585
❖ Participants ayant droit à une rente différée	7	796	827
❖ Cotisations volontaires	5	245	245
Passif total	4 829	32 054	32 581
Excédent (déficit) sur base de solvabilité	1 280	6 312	5 785
Degré de solvabilité	126,5%	119,84 %	117,89 %

Méthode pour établir le degré de solvabilité mensuel

L'article 84 de la section X du Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite prévoit que le degré de solvabilité du régime considéré pour le calcul de la valeur de transferts des droits est le plus récent de celui déterminé lors de la dernière évaluation actuarielle du régime, de celui établi à la fin du dernier exercice financier terminé du régime ou de celui déterminé selon la périodicité prévue par le régime, laquelle est mensuelle pour le RRFS-FTQ.

La méthode pour établir le degré de solvabilité mensuel est présentée à l'annexe F. La méthode est la même que celle présentée dans l'évaluation au 31 décembre 2010.

Cette méthode de détermination du degré mensuel de solvabilité sera révisée, au besoin, lors du dépôt de la prochaine évaluation actuarielle soumise à la Régie des rentes du Québec.



Section 5 : Cotisations requises

Les cotisations requises au cours de l'année suivant l'évaluation actuarielle jusqu'à la prochaine évaluation ont été déterminées sur la base des dispositions du régime, des données sur les participants et des méthodes et hypothèses actuarielles selon l'approche de continuité présentées respectivement aux Annexes B, C et D. Elles sont conformes à la Loi RCR et à la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu (LIR).

Cotisation d'exercice

Le coût total des prestations devant être capitalisées pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 est égal à 21 235 000 \$, dont 15 855 467 \$ par les employeurs et 5 379 533 \$ par les participants.

Globalement, la cotisation des participants représente 25,3 % de la cotisation d'exercice totale.

La cotisation unitaire d'exercice, pour le service futur, est égale à l'indice de valeur suivant multiplié par la rente annuelle créditée, selon l'âge de retraite sans réduction.

Cet indice de valeur a été majoré pour tenir compte de l'article 80 du Règlement considérant que la hausse de la cotisation ne prend effet que le 1^{er} juillet 2014.

Tableau 6

Indice de valeur de la rente jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle

Âge de retraite sans réduction	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} juillet 2014
60	10,9577	11,9172
61	10,3729	11,3092
62	9,8112	10,7245
63	9,2717	10,1621
64	8,7550	9,6210
65	8,2600	9,1000

L'Annexe H présente les cotisations patronales et salariales à verser pour chacun des groupes.

Ces cotisations sont suffisantes pour provisionner le régime conformément à la loi RCR jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle.

Surplus excédentaire

Il n'y a aucun surplus excédentaire tel que défini par la LIR.



Section 6 : Variabilité des résultats

À la suite du dépôt d'une évaluation actuarielle, il faut s'attendre à ce que l'expérience du régime soit différente des hypothèses retenues pour l'évaluation. Par conséquent, les résultats des prochaines évaluations seront affectés par les pertes et les gains actuariels qui seront observés ainsi que par d'éventuelles modifications apportées aux hypothèses. Dans ce contexte et conformément à la norme de pratique applicable aux régimes de retraite de l'Institut canadien des actuaires, des tests de sensibilité des résultats ont été réalisés. Il est à noter que ces divulgations n'altèrent en rien les résultats et les exigences de provisionnement présentés aux sections précédentes.

Si le taux d'actualisation était de 1 % inférieur à celui utilisé dans l'évaluation selon l'approche de continuité¹, le passif actuariel au 31 décembre 2013 serait augmenté de 9 579 000 \$, soit un accroissement de 27,8 % et la cotisation d'exercice serait haussée de 29,3 %, ce qui représente une cotisation d'exercice supérieure de quelque 6 220 000 \$ pour l'année 2014.

Si le taux d'actualisation était de 1 % inférieur à celui utilisé dans l'évaluation selon l'approche de solvabilité, le passif actuariel au 31 décembre 2013 serait augmenté de 8 547 000 \$, soit un accroissement de 26,4 %.

Le passif de solvabilité est calculé en faisant l'hypothèse que le régime se termine à la date de l'évaluation, à partir des prestations qui seraient alors payables. Par ailleurs, lors de la prochaine évaluation actuarielle, ces prestations auront évolué en fonction des dispositions du régime. Afin d'apprécier l'ampleur de ces variations, le coût supplémentaire correspond à la variation prévue de la valeur actualisée du passif de solvabilité entre la date de l'évaluation et le 31 décembre 2016, augmentée des prestations prévues qui seront versées entre ces dates. Le coût supplémentaire² est évalué à 41 000 000 \$.

¹ En supposant que toutes les autres hypothèses utilisées demeurent les mêmes, sauf le taux d'actualisation qui devient 5 % pour l'établissement du passif actuariel et de 4,75 % pour la cotisation d'exercice.

² Les méthode et hypothèses ayant servi au calcul du coût supplémentaire selon l'approche de solvabilité sont présentées à l'Annexe G.



Section 7 : Opinion actuarielle

**Relative au Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS - FTQ)
(numéro d'enregistrement à la RRQ : 38000 et numéro d'enregistrement à l'ARC : 1201748)
et faisant partie du rapport d'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2013**

À notre avis,

- a) les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation ;
- b) les hypothèses sont, dans l'ensemble et individuellement, appropriées aux fins de l'évaluation ;
- c) les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada et conformément à Loi fédérale de l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux normes de capitalisation et de solvabilité prescrites par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

Respectueusement soumis,

Line Courchesne, f.i.c.a., f.s.a.

Marc-André Fournier, f.i.c.a., f.s.a.

de la firme **Les Services actuariels SAI**, sise au
201, avenue Laurier Est, bureau 430
Montréal (Québec) H2T 3E6

Montréal, le 10 septembre 2014



Annexe A : Actif du régime

Source des données et vérifications

Aux fins de la présente évaluation, l'actif utilisé est celui en date du 31 décembre 2013, tel que présenté aux états financiers vérifiés à cette même date et préparés par Deloitte. Nous avons préparé le projet d'état financier à partir des données fournies par SSQ investissement et retraite. Nous avons réconcilié les cotisations versées et les rentes payées avec l'information dont nous disposons dans notre système d'administration.

Éléments d'actif au 31 décembre 2013

	Valeur marchande \$
Placements :	
• Obligations canadiennes	14 078 275
• Actions canadiennes	9 510 783
• Actions internationales ¹	5 641 571
• Actions américaines	7 927 040
	37 157 669
Autres valeurs :	
• Cotisations à recevoir	1 291 524
• Encaisse	981
• Prestations payées d'avance	181
	1 292 686
Comptes fournisseurs et charges à payer :	79 860
Prestations à payer :	4 993
Actif total	38 365 502

¹ Excluant actions américaines.



Évolution de l'actif depuis la dernière évaluation actuarielle

	\$
Actif au 31 décembre 2010 :	
Actif - valeur marchande	6 109 207
Année 2011	
• Cotisations (encourues)	5 198 802
• Prestations versées (rentes)	(5 712)
• Transferts et remboursements	(60 010)
Année 2012	
• Cotisations (encourues)	8 691 938
• Prestations versées (rentes)	(28 610)
• Transferts et remboursements	(495 931)
Année 2013	
• Cotisations (encourues)	14 864 330
• Prestations versées (rentes)	(65 250)
• Transferts et remboursements	(684 512)
Rendement pour la période	4 841 250
Actif au 31 décembre 2013	38 365 502

Du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2013, le rendement annualisé de la caisse de retraite, net de frais, a été de 6,84 %.

Détermination de la valeur actuarielle de l'actif

Pour l'évaluation selon l'approche de continuité, la valeur actuarielle de l'actif est établie à la valeur marchande à la date de l'évaluation.

Politique de placement

La politique de placement détermine notamment les placements permis et la répartition cible pour chaque classe d'actif au portefeuille.



Répartition cible à la juste valeur

Fonds	Cible
Encaisse	0 %
Obligations	40 %
Actions canadiennes	25 %
Actions américaines	20 %
Actions internationales (autres qu'américaines)	15 %



Annexe B : Résumé des dispositions du régime

Les dispositions à prestations déterminées, en vigueur à la date d'évaluation, peuvent être résumées comme suit :

1) Date d'entrée en vigueur

1^{er} juin 2008. Se référer à l'Annexe H pour l'entrée en vigueur de chacun des groupes.

2) Âge normal de retraite

65 ans.

3) Retraite anticipée

À compter de 55 ans, un participant peut prendre une retraite anticipée avec réduction de la rente.

Il est toutefois possible pour un groupe de choisir, pour le service futur, un âge de retraite anticipée sans réduction de 60, 61, 62, 63, 64 ou 65 ans.

La réduction applicable à la rente en cas de retraite avant l'âge de retraite sans réduction est de :

- a) s'il y a moins de 5 années entre l'âge du participant lors de la retraite et l'âge de la retraite sans réduction retenu pour le groupe : 1/2 % pour chaque mois compris entre les deux âges ;
- b) s'il y a 5 années ou plus entre les deux âges : 30 % + 1/3 % pour chaque mois compris entre les deux âges en excédant de 60 mois.

4) Rente normale de retraite

Se référer à l'Annexe H.

5) Ajournement de la retraite

Lorsqu'un participant demeure au service de l'employeur après la date normale de retraite, les cotisations salariales et patronales continuent d'être versées au Régime. Le montant de la rente correspond à la rente normale calculée pour la participation après la date normale de retraite additionnée de la rente déterminée à la date normale de retraite revalorisée par équivalence actuarielle.

6) Participation durant certaines absences

L'accumulation de rente continue durant certaines absences si le participant assume le paiement de la cotisation salariale, dans lequel cas, l'employeur doit verser la cotisation patronale.



7) Prestation à la cessation de service avant l'âge de 55 ans

Si un participant cesse sa participation active avant l'âge normal de retraite, il a droit à une rente différée payable à compter de la date de retraite normale.

Le paiement de la rente différée peut être anticipé à compter de 55 ans.

Si le participant opte pour un transfert de la valeur actuarielle de ses droits, la valeur déterminée lors du transfert est majorée, s'il y a lieu, pour être égale à la valeur actuarielle d'une rente comportant les mêmes caractéristiques que la rente normale de retraite et prévoyant l'indexation selon 50 % de l'IPC de cette rente jusqu'à la date où le participant atteindra 55 ans. La valeur de transfert ainsi déterminée est multipliée par le degré de solvabilité du Régime.

La valeur des droits en cas de transfert doit être au moins égale au total des cotisations salariales accumulées avec intérêt.

8) Prestation de décès

a) Avant la retraite

Au décès d'un participant non retraité, la caisse de retraite paie, en un seul versement, la valeur des droits en cas de transfert.

b) Après la retraite

Au décès d'un participant retraité, la rente cesse d'être payable. Ceci constitue la forme normale du Régime.

9) Cotisations

a) Salariales

Correspond à la somme de la cotisation d'exercice unitaire et, le cas échéant, de la cotisation d'équilibre unitaire, réduite de la cotisation patronale correspondante.

La cotisation d'exercice unitaire est obtenue par la répartition, entre les participants actifs du Régime, de la cotisation d'exercice au prorata du produit de la rente annuelle créditée pour chaque année ou fraction d'année financière par l'indice de valeur de la rente déterminée lors de la production de l'évaluation actuarielle.

La cotisation d'équilibre unitaire est obtenue en deux étapes :

- i) lors de l'établissement d'un déficit actuariel, ce dernier est réparti entre les groupes de participants actifs par employeur au prorata du passif de capitalisation des participants actifs chez cet employeur à cette date ;
- ii) la cotisation d'équilibre unitaire est obtenue par la répartition entre les participants actifs chez cet employeur du montant d'amortissement requis pour cette portion de déficit allouée au prorata de la rente mensuelle créditée pour chaque année ou fraction d'année financière.



La cotisation salariale est exprimée selon la même forme que la cotisation patronale, soit en pourcentage du salaire cotisable ou en montant unitaire par heure cotisable.

b) Patronales

Se référer à l'Annexe H.

10) Indexation des rentes

Les rentes créditées au cours de chacune des années civiles depuis l'entrée en vigueur du régime sont indexées à compter de la fin de l'année jusqu'au 31 décembre 2013 pour tous les participants du régime à cette date en fonction de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au Canada pour chaque mois au cours de la période de 12 mois prenant fin le 31 octobre de l'année. Cette indexation a fait l'objet de la modification # 6 et prend effet le 31 décembre 2013.



Annexe C : Données sur les participants

Les données utilisées pour préparer la présente évaluation actuarielle sont tirées en partie de nos registres en tant qu'administrateur externe et ont aussi été fournies par les employeurs lors de la réalisation des travaux annuels. Veuillez noter que les données sont compilées en date du 31 décembre 2013.

Afin de nous assurer de la fiabilité de ces données, nous avons effectué certains tests et vérifications. En outre, le nombre de participants a été concilié depuis la dernière évaluation actuarielle. De plus, nous avons validé les versements effectués par le fiduciaire au cours de la dernière année par rapport aux instructions transmises.

Voici la liste des tableaux résumant les données utilisées aux fins de la présente évaluation actuarielle :

- C.1 Évolution de la participation active au régime
- C.2 Répartition des participants actifs
- C.3 Résumé des données

C.1 Évolution de la participation active au régime

	1 ^{er} janvier 2011	31 décembre 2013
Hommes		
Nombre	1 334	4 268
Âge moyen	43,7	45,0
Femmes		
Nombre	385	940
Âge moyen	47,5	46,5
Total		
Nombre	1 719	5 208
Âge moyen	44,5	45,3
Nombre de groupes	53	119
Nombre d'employeurs	32	74



C.2 Répartition des participants actifs

Groupe d'âge	< 25	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	> 64	Total
Hommes											
- Nombre	188	343	447	553	473	545	753	621	291	54	4 268
- Crédit de rente 2014 estimatif ¹	278	330	344	388	410	440	459	476	419	358	410
- Rente annuelle moyenne créditée	309	556	633	804	851	826	742	870	843	850	754
- Âge moyen	22,7	27,6	32,6	37,6	42,5	47,8	52,5	57,3	62,1	66,8	45,0
- Âge moyen pondéré ²	23,0	27,6	32,6	37,6	42,5	47,9	52,5	57,3	62,0	66,8	46,3
Femmes											
- Nombre	18	55	89	99	127	151	183	131	73	14	940
- Crédit de rente 2014 estimatif	110	290	372	370	328	363	411	397	382	465	368
- Rente annuelle moyenne créditée	109	524	665	674	613	879	940	976	1 004	1 077	804
- Âge moyen	22,3	27,9	32,6	37,6	42,5	47,3	52,4	57,2	62,4	66,3	46,5
- Âge moyen pondéré	22,8	27,8	32,6	37,8	42,5	47,4	52,5	57,1	62,3	66,2	47,4
Total											
- Nombre	206	398	536	652	600	696	936	752	364	68	5 208
- Crédit de rente 2014 estimatif	264	324	349	385	393	423	450	462	412	380	402
- Rente annuelle moyenne créditée	291	551	638	784	801	838	781	889	875	897	763
- Âge moyen	22,7	27,6	32,6	37,6	42,5	47,7	52,5	57,3	62,2	66,7	45,3
- Âge moyen pondéré	23,0	27,6	32,6	37,6	42,5	47,8	52,5	57,3	62,1	66,7	46,5

¹ Crédit de rente estimatif moyen.

² Âge moyen pondéré par le crédit de rente estimatif pour l'année 2014.



C.3

Résumé des données

	Au 2010-12-31	Au 2013-12-31
Actifs :		
Nombre	1 666	5 208
Rente annuelle moyenne créditée	447 \$	763 \$
Crédit de rente annuel estimatif moyen pour l'année suivante	343 \$	402 \$
Âge moyen	44,6	45,3
Âge moyen pondéré par le crédit de rente estimatif	45,0	46,5
Retraités et bénéficiaires		
Nombre	3	43
Rente annuelle moyenne	1 370 \$	1 829 \$
Âge moyen	62,7	63,7
Rentes différées		
Nombre	9	281
Rente annuelle moyenne	91 \$	393 \$
Âge moyen	44,0	43,3



Annexe D : Méthode et hypothèses actuarielles - Continuité

Méthode d'évaluation de l'actif

Nous avons utilisé la valeur marchande de l'actif.

Méthode d'évaluation du passif et du coût du service courant

Pour l'évaluation du passif actuariel, nous avons utilisé la méthode des prestations constituées (ou primes uniques). La provision actuarielle indique la valeur présente de toutes les prestations futures dues aux années antérieures de service à la date de l'évaluation. Le coût du service futur montre la valeur présente de toutes les prestations futures découlant du service au cours des 12 mois qui suivent la date de l'évaluation.

La méthode des prestations constituées assure que l'actif du régime est toujours au moins égal à la valeur des droits accumulés sur base de continuité, dans la mesure où toute insuffisance d'actif est rapidement capitalisée.

Le coût du service futur, établi selon cette méthode actuarielle, demeurera stable dans le temps si le profil démographique des participants actifs demeure également stable d'une évaluation à l'autre. Par ailleurs, toutes choses étant égales, une augmentation de l'âge moyen des participants actifs entraînera une hausse du taux de la cotisation d'exercice et vice versa étant donné la période plus courte (ou plus longue) entre l'âge moyen du groupe et l'âge de retraite.

Une insuffisance d'actif doit être comblée par des cotisations additionnelles qui s'étendent sur une période maximale de 15 ans. Un excédent d'actif peut être conservé comme coussin de capitalisation, servir à l'indexation prioritaire des crédits de rente ou à toute autre amélioration.

Hypothèses actuarielles

Facteurs économiques

a) Taux d'actualisation

Nous avons utilisé un taux d'actualisation net de frais de gestion de 5,75 % composé annuellement pour l'établissement de la cotisation d'exercice et de 6 % pour l'évaluation du passif actuariel. Lors de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2010, ces taux étaient respectivement de 5,9 % et de 6 %.



Les taux de 5,75 % et de 6 % ont été déterminés de la manière suivante :

- Nous avons supposé que l'actif du régime serait investi indéfiniment selon la politique de placement actuelle :

Classe d'actif	Répartition
Univers d'obligations canadiennes	40 %
Actions	60 %
Total	100 %

- Nous avons supposé un taux d'inflation attendu de 2,25 % par année.
- Nous avons supposé un taux de rendement réel de 1,55 % pour les obligations univers et de 5,5 % pour les actions, pour un rendement réel brut pondéré de 3,9 %.
- Nous avons ajouté à cette moyenne pondérée 0,4 % pour refléter le rééquilibrage et la diversification de la caisse de retraite et l'avons réduite de 0,1 % pour tenir compte des frais de gestion selon une approche passive. Notre meilleure estimation du rendement brut de la caisse de retraite après les frais de gestion est donc de 6,45 % (2,25 % + 3,9 % + 0,4 % - 0,1 %).
- Nous avons soustrait à ce rendement une marge pour écarts défavorables de 0,7 % pour l'établissement de la cotisation d'exercice et de 0,45 % pour l'évaluation du passif actuariel. Cette marge tient compte de l'incertitude des rendements futurs et est jugée nécessaire par le comité de retraite pour sécuriser le provisionnement du régime.
- Le comité de retraite permet l'utilisation d'une marge pour écarts défavorables différente pour l'établissement de la cotisation d'exercice et du passif actuariel. Plus particulièrement, la marge retenue par le comité est plus élevée pour l'établissement de la cotisation d'exercice pour prévoir l'arrivée de nouveaux groupes dans le régime qui pourraient faire varier la composition démographique des participants du régime.

b) Frais autres que les frais de gestion

La cotisation d'exercice a été majorée de 3 % pour tenir compte des frais administratifs annuels payés à même la caisse de retraite, à l'exception des frais de gestion de l'actif. Pour l'année 2014, ceci représente une charge explicite de 619 000 \$.

c) Indexation des rentes

Aux fins de l'établissement de la réserve d'indexation et de la cotisation d'exercice, nous avons supposé que les rentes seraient indexées de 2,25 % par année à compter du 1^{er} janvier 2014 et ce, tant avant qu'après la retraite. Ce taux était de 2,5 % lors de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2010.



Facteurs démographiques

a) Mortalité

i) Avant la retraite

Nous n'avons pas considéré la mortalité avant la retraite.

ii) Après la retraite

Nous avons supposé que la table de mortalité CPM-2014-privé, distinctement pour les hommes et les femmes, reproduirait la mortalité future des participants au régime. À cet effet, la projection CPM-BID-2014 est utilisée pour diminuer annuellement les taux de mortalité de cette table à compter de 2014 pour l'obtention d'une table générationnelle.

Les taux de mortalité ont été augmentés de 4,7 % pour les hommes et réduits de 3,3 % pour les femmes pour tenir compte des niveaux de rentes projetés à la retraite.

Lors de la dernière évaluation actuarielle, la table de mortalité UP-1994 avec projection dynamique de la mortalité (échelle AA) avait été utilisée.

b) Taux d'abandon

Nous n'avons supposé aucune autre cessation de service que celles occasionnées par la retraite.

c) Âge de mise à la retraite

Nous avons supposé que tous les participants se retireront au premier âge d'admissibilité à une rente sans réduction.

Les hypothèses utilisées sont les mêmes que celles utilisées au 31 décembre 2010. Dans le cas contraire, la modification apportée est décrite.

À notre avis, ces hypothèses sont, dans l'ensemble et individuellement, appropriées à une évaluation sur une base de permanence. Cependant, l'expérience réelle, différente des hypothèses, sera source de gains et pertes que révéleront les évaluations futures.



Annexe E : Méthode et hypothèses actuarielles - Solvabilité

Méthode d'évaluation

L'évaluation de solvabilité sert à déterminer les prestations qui seraient payables si le régime avait été dissout à la date de l'évaluation. L'actif du régime est donc évalué à sa valeur marchande.

En ce qui concerne le passif, nous avons utilisé la méthode des prestations constituées à la date de l'évaluation, en supposant une acquisition intégrale pour tous les participants. En tout temps, le passif de chacun des participants autres que les retraités et bénéficiaires est au moins égal à ses propres cotisations accumulées avec intérêts. Le passif pour chacun des participants est établi sans tenir compte de l'indexation. Toutefois, pour les participants âgés de moins de 55 ans, le passif doit être au moins égal à la valeur de la rente différée à l'âge normal de la retraite et indexée jusqu'à 55 ans en fonction de 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 2 % par année.

La méthode des prestations constituées assure que l'actif du régime est toujours au moins égal à la valeur des droits accumulés sur base de terminaison, dans la mesure où toute insuffisance d'actif est rapidement capitalisée.

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles pour l'évaluation de solvabilité sont décrites ci-après.

a) Mortalité

i) Avant la retraite

Nous n'avons pas considéré la mortalité avant la retraite.

ii) Après la retraite

Nous avons supposé que la table de mortalité UP-1994, avec projection dynamique de la mortalité et distinctement pour les hommes et les femmes, reproduirait la mortalité future des participants au régime. À cet effet, la projection AA est utilisée pour diminuer annuellement les taux de mortalité de cette table à compter de 1994 pour l'obtention d'une table générationnelle.

b) Intérêt

Les taux d'intérêt utilisés sont déterminés conformément à la norme de pratique concernant la détermination des valeurs actualisées des rentes selon l'Institut canadien des actuaires ainsi que sur la note de service publiée par l'Institut canadien des actuaires en janvier 2014 concernant les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité avec date de calcul entre le 31 décembre 2013 et le 30 décembre 2014.



Les taux d'intérêt utilisés sont des taux nets d'indexation. Ces taux sont les suivants :

Période	Indexation 50 % IPC, max. 2 %		
	Aucune indexation	Avant 55 ans	Aucune indexation Après 55 ans
	Retraités	Autres que retraités	
2014 à 2023	3,63 %	2,30 %	3,00 %
2024 et plus	3,63 %	3,40 %	4,60 %

c) Taux d'abandon

Nous avons supposé que tous les participants quittaient le service à la date de l'évaluation.

d) Âge de la mise à la retraite

Nous avons supposé que tous les participants se retireraient à l'âge auquel la valeur de leur rente est maximisée.

e) Frais de dissolution du régime

Nous avons supposé que la dissolution du régime aurait engendré des frais de 808 000 \$ expliqués comme suit :

Type de Frais	Montant
Frais actuariels	40 000 \$
Frais imposés par la Régie lors de la terminaison	104 000 \$
Frais juridiques	0 \$
Frais reliés au règlement de prestations	111 000 \$
Frais d'administration	553 000 \$
Total	808 000 \$

Par ailleurs, le texte du régime prévoit que le comité peut charger des frais administratifs lors du transfert des droits d'un participant. Le comité a fixé à 250 \$, plus les taxes applicables, les frais chargés aux participants. En cas de terminaison de régime, la totalité des frais administratifs ainsi chargés est largement supérieure aux frais estimés de dissolution. Pour cette raison, aucuns frais de dissolution ne viennent réduire l'actif du régime à la valeur marchande en date de l'évaluation.



Annexe F : Méthode pour établir le degré de solvabilité mensuel

L'article 84 de la section X du Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les Régimes complémentaires de retraite prévoit que le degré de solvabilité du régime considéré pour le calcul de la valeur de transferts des droits est le plus récent de celui déterminé lors de la dernière évaluation actuarielle du régime, de celui établi à la fin du dernier exercice financier terminé du régime ou de celui déterminé selon la périodicité prévue par le régime, laquelle est mensuelle pour le RRFS-FTQ.

Afin d'évaluer le degré de solvabilité du régime à la fin de chaque mois jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle, une méthode a été établie en tenant compte de l'évolution des taux d'évaluation ainsi que du rendement obtenu sur l'actif.

1. Le degré de solvabilité exact est recalculé à la fin de chaque exercice financier en tenant compte du passif de tous les participants du régime à cette date, excluant les cotisations volontaires. À cette fin, les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées selon les recommandations de l'Institut canadien des actuaires applicables si une terminaison du régime était survenue à cette date, et ce, distinctement pour les retraités et bénéficiaires et les autres participants. L'actif à la fin de chaque exercice financier est établi à la valeur marchande, exclusion faite des cotisations volontaires accumulées à cette date.
2. À chaque mois, le passif établi en 1. est recalculé pour les mêmes droits et participants, en utilisant les hypothèses recommandées par l'Institut canadien des actuaires applicables à la fin du mois en question et est accumulé avec intérêts¹ de la date de la fin de l'exercice jusqu'à la fin du mois. Sont ajoutées à ce passif les cotisations versées ajustées², depuis la fin de l'exercice précédent, autres que les cotisations volontaires, accumulées avec intérêts¹ jusqu'à la fin du mois. Sont soustraites de ce passif les prestations versées depuis la fin de l'exercice précédent accumulées avec intérêts¹ jusqu'à la fin du mois.
3. Le degré mensuel de solvabilité est égal au ratio de l'actif du régime établi à la fin de chaque mois à la valeur marchande, déduction faite des cotisations volontaires, sur le passif établi en 2.

Le degré de solvabilité le plus récent s'apprécie au jour de la réception par l'administrateur externe de la demande d'exercice du transfert de droits ou du remboursement.

¹ Le taux d'accumulation est la moyenne du taux nominal établi pour les participants autres les retraités et de celui établi pour les retraités à la fin du mois, pondérés respectivement par le passif de solvabilité de chacun des groupes de participants. Le taux nominal est le taux recommandé pour les rentes non indexées.

² L'ajustement se fait en multipliant les cotisations versées par le ratio du coût annuel sur base de solvabilité calculé au début de l'exercice sur la base des hypothèses de solvabilité en vigueur à la fin du mois sur la somme estimative des cotisations salariales et patronales établie au début de l'exercice.



Annexe G : Méthodes et hypothèses - Coût supplémentaire en solvabilité

Le coût supplémentaire sur une base de solvabilité pour les trois prochaines années est égal au passif estimé de solvabilité au 31 décembre 2016 actualisé à la date de la présente évaluation, réduit du passif de solvabilité au 31 décembre 2013 et haussé de l'estimation des prestations versées au cours des trois prochaines années, actualisée à la date de l'évaluation.

Le passif estimé de solvabilité au 31 décembre 2016 est obtenu :

- en majorant la rente créditée au 31 décembre 2013 pour chacun des participants actifs à cette date du crédit de rente estimatif des années 2014, 2015 et 2016 ;
- en vieillissant de 3 ans tous les participants du régime ;
- en ne supposant aucun décès, retraite ou cessation de participation au cours des 3 prochaines années et
- en utilisant les hypothèses décrites à l'Annexe E en date du 31 décembre 2013.

Les prestations payées au cours de la prochaine année sont égales à :

- les rentes annuelles payables pour les retraités en date du 1^{er} janvier 2014,
- pour les participants inactifs, la rente créditée au 31 décembre 2013 est payée à compter de 65 ans, et
- pour les participants actifs qui atteignent 65 ans au cours de la prochaine année, la rente acquise est considérée comme payée dès lors afin de refléter la revalorisation de la rente lors de la retraite ajournée. La rente payée est alors égale à la rente créditée au 31 décembre 2013, majorée du crédit de rente estimatif de 2014 pour le nombre d'années supplémentaires jusqu'à l'atteinte de 65 ans.

Le taux d'actualisation est la moyenne du taux nominal établi à l'Annexe E en date du 31 décembre 2013 pour les participants autres que les retraités et de celui établi pour les retraités, pondérés respectivement par le passif de solvabilité au 31 décembre 2013 de chacun des groupes de participants. Le taux nominal est le taux recommandé pour les rentes non indexées.



Annexe H : Liste des taux de cotisations

Voici la liste jointe des taux de cotisations par groupe.

	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
1	Anjou 80	Employés cadres d'Anjou 80	2011-07-01	7,00 %	6,50 %	1,63 %
			2012-01-01	7,25 %	6,50 %	1,66 %
			2013-01-01	7,50 %	6,50 %	1,69 %
			2014-07-01	7,50 %	7,50 %	1,65 %
2	Anjou 80	Employés syndiqués d'Anjou 80	2011-07-01	7,00 %	6,50 %	1,63 %
			2012-01-01	7,25 %	6,50 %	1,66 %
			2013-01-01	7,50 %	6,50 %	1,69 %
			2014-07-01	7,50 %	7,50 %	1,65 %
3	Association des policières et policiers provinciaux du Québec	Employés syndiqués de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec	2011-01-01	6,00 %	5,00 %	1,33 %
			2012-01-01	7,00 %	5,50 %	1,51 %
			2014-07-01	7,00 %	6,77 %	1,51 %
4	Association Sectorielle Services Automobiles	Employés non-syndiqués de l'Association Sectorielle Services Automobiles	2013-02-23	8,75 %	2,25 %	1,33 %
			2014-07-01	8,75 %	3,37 %	1,33 %
5	Association Sectorielle Services Automobiles	Employés syndiqués de l'Association Sectorielle Services Automobiles	2013-02-23	8,75 %	2,25 %	1,33 %
			2014-07-01	8,75 %	3,37 %	1,33 %
6	Automobile E. Lauzon Inc.	Employés syndiqués de Automobiles E. Lauzon Inc.	2014-01-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
			2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
7	Ballin inc.	Employés syndiqués de Ballin inc.	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
			2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
8	Ballin Manufacturing inc.	Employés syndiqués de Ballin Manufacturing inc.	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
			2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
9	BMW Canbec	Employés syndiqués de BMW Canbec	2013-07-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
			2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
10	Comité Conjoint des matériaux de construction	Employés cadres du Comité Conjoint des matériaux de construction	2011-09-05	11,50 %	5,00 %	2,00 %
			2014-07-01	11,50 %	5,00 %	1,81 %
11	Comité Conjoint des matériaux de construction	Employés syndiqués du Comité Conjoint des matériaux de construction	2011-09-05	11,50 %	5,00 %	2,00 %
			2014-07-01	11,50 %	5,00 %	1,81 %
12	Comité d'adaptation de la main d'oeuvre pour personnes handicapées	Employés non syndiqués de CAMO	2013-01-14	3,00 %	3,00 %	0,73 %
			2014-05-05	3,60 %	3,60 %	0,87 %
			2014-07-01	3,60 %	3,60 %	0,79 %
13	Comité d'adaptation de la main d'oeuvre pour personnes handicapées	Employés syndiqués de CAMO	2013-01-14	3,00 %	3,00 %	0,73 %
			2014-05-05	3,60 %	3,60 %	0,87 %
			2014-07-01	3,60 %	3,60 %	0,79 %
14	Compagnie RockTenn du Canada Inc. - La Tuque	Employés de bureau de La Tuque de la Compagnie RockTenn du Canada Inc.	2010-03-09	4,00 %	4,00 %	1,04 %
			2010-07-01	4,00 %	4,00 %	0,97 %
			2014-07-01	4,00 %	4,00 %	0,88 %
15	Compagnie RockTenn du Canada Inc. - La Tuque	Employés d'usine de La Tuque de la Compagnie RockTenn du Canada Inc.	2010-03-09	4,00 %	4,00 %	1,04 %
			2010-07-01	4,00 %	4,00 %	0,97 %
			2014-07-01	4,00 %	4,00 %	0,88 %
16	Compagnie RockTenn du Canada Inc. - Matane	Employés syndiqués de Matane de la Compagnie RockTenn du Canada Inc.	2009-09-01	5,00 %	5,00 %	1,29 %
			2010-07-01	5,00 %	5,66 %	1,29 %
			2011-05-01	6,00 %	6,00 %	1,45 %
			2014-07-01	6,00 %	6,00 %	1,32 %
17	Compagnie RockTenn du Canada Inc. - Matane	Employés syndiqués de Matane de la Compagnie RockTenn du Canada Inc. (nouveaux)	2009-09-01	4,00 %	4,00 %	1,04 %
			2010-07-01	4,00 %	4,00 %	0,97 %
			2014-07-01	4,00 %	4,00 %	0,88 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
18	Compagnie RockTenn du Canada Inc. - Mont-Royal	Employés syndiqués de Mont-Royal de la Compagnie RockTenn du Canada Inc.	2010-01-01	4,00 %	6,00 %	1,29 %
			2010-07-01	4,00 %	6,00 %	1,21 %
			2014-07-01	4,00 %	6,00 %	1,10 %
19	Compagnie RockTenn du Canada Inc. - St-Laurent	Employés syndiqués de St-Laurent de la Compagnie RockTenn du Canada Inc.	2010-01-01	4,00 %	6,00 %	1,29 %
			2010-07-01	4,00 %	6,00 %	1,21 %
20	Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec	Employés non syndiqués du Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec	2010-01-04	3,00 \$	2,00 \$	53,93 \$
			2010-07-01	3,00 \$	2,35 \$	53,93 \$
			2014-07-01	3,00 \$	2,89 \$	53,93 \$
21	Conseil régional FTQ Montréal métropolitain	Employés non syndiqués du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain	2010-01-01	12,00 %	2,00 %	1,81 %
			2010-07-01	12,00 %	2,00 %	1,69 %
			2011-04-02	12,00 %	2,95 %	1,81 %
			2014-07-01	12,00 %	4,47 %	1,81 %
22	Conseil régional FTQ Montréal métropolitain	Employés syndiqués du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain	2010-01-01	12,00 %	2,00 %	1,81 %
			2010-07-01	12,00 %	2,95 %	1,81 %
			2014-07-01	12,00 %	4,47 %	1,81 %
23	Contre-Plaqué St-Casimir	Employés syndiqués de Contre-Plaqué St-Casimir	2011-04-18	2,40 %	2,40 %	0,58 %
			2012-01-01	3,00 %	2,40 %	0,65 %
			2013-01-01	3,60 %	2,40 %	0,73 %
			2014-07-01	3,60 %	3,01 %	0,73 %
24	Denis Breton Chevrolet Ltée	Employés syndiqués de Denis Breton Chevrolet Ltée	2013-01-28	3,50 %	0,00 %	0,42 %
			2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
25	Duchesne et Fils Ltée	Employés syndiqués de Duchesne et Fils Ltée	2013-06-17	3,75 %	3,75 %	0,91 %
			2014-07-01	3,75 %	3,75 %	0,82 %
26	Eacom Timber Corporation	Employés de foresterie de Eacom Matagami	2013-01-01	4,00 %	4,00 %	0,97 %
			2014-07-01	4,00 %	4,00 %	0,88 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
27	Eacom Timber Corporation	Employés de rabotage de Eacom Ste-Marie	2008-09-01	4,00 %	2,60 %	0,90 %
			2009-07-01	4,00 %	2,60 %	0,85 %
			2010-07-01	4,00 %	2,60 %	0,80 %
			2014-07-01	4,00 %	2,60 %	0,73 %
28	Eacom Timber Corporation	Employés de sciage de Eacom Matagami	2010-07-01	4,00 %	4,00 %	0,97 %
			2014-05-01	4,50 %	4,00 %	1,03 %
			2014-07-01	4,50 %	4,00 %	0,93 %
29	Eacom Timber Corporation	Employés de sciage de Eacom Ste-Marie	2008-09-01	4,00 %	2,60 %	0,90 %
			2009-07-01	4,00 %	2,60 %	0,85 %
			2010-07-01	4,00 %	2,60 %	0,80 %
			2014-07-01	4,00 %	2,60 %	0,73 %
30	Eacom Timber Corporation	Employés syndiqués de Eacom Val-D'Or	2010-01-01	4,00 %	4,00 %	1,04 %
			2010-07-01	4,00 %	4,59 %	1,04 %
			2014-05-01	4,50 %	4,59 %	1,10 %
			2014-07-01	4,50 %	4,59 %	1,00 %
31	Empire Clothing Manufacturing Co. Inc	Employés syndiqués de Empire Clothing	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
			2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
32	Entoilages Interforme	Employés syndiqués de Entoilages Interforme	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
			2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
33	Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université	Employés syndiqués de la Fédération des professeurs et professeurs d'université	2011-01-01	8,00 %	0,00 %	0,97 %
			2014-04-25	8,00 %	3,00 %	1,33 %
			2014-07-01	8,00 %	4,10 %	1,33 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
34	Fonderie Laperle div. Canada Pipe Co.	Employés syndiqués de Fonderie Laperle	2009-02-01	0,55 \$	0,45 \$	11,35 \$
			2009-08-01	0,55 \$	0,50 \$	11,35 \$
			2010-07-01	0,55 \$	0,58 \$	11,35 \$
			2011-01-01	0,60 \$	0,58 \$	11,90 \$
			2012-01-01	0,65 \$	0,58 \$	12,41 \$
			2014-07-01	0,65 \$	0,65 \$	11,90 \$
35	Fonds étudiant solidarité travail du Québec	Employés du Fonds étudiant solidarité travail du Québec	2009-03-29	14,50 %	0,00 %	1,98 %
			2009-07-01	14,50 %	0,00 %	1,88 %
			2010-07-01	14,50 %	2,00 %	2,00 %
			2012-09-09	14,50 %	4,04 %	2,00 % ⁴
			2014-07-01	14,50 %	5,82 %	2,00 % ⁴
36	Forex inc., Division Ferme-Neuve	Employés syndiqués de Forex	2012-06-17	2,00 %	2,00 %	0,48 %
			2013-05-01	2,50 %	2,50 %	0,61 %
			2014-05-01	3,00 %	3,00 %	0,73 %
			2014-07-01	3,00 %	3,00 %	0,66 %
37	Formica Canada Inc.	Employés syndiqués de Formica	2012-01-01	1,45 \$	0,48 \$	19,47 \$
			2013-01-01	1,68 \$	0,48 \$	21,79 \$
			2014-01-01	1,92 \$	0,48 \$	24,21 \$
			2014-07-01	1,92 \$	0,48 \$	21,98 \$
			2015-01-01	2,16 \$	0,48 \$	24,18 \$
			2016-01-01	2,40 \$	0,48 \$	26,37 \$
38	Fortier Auto Montréal Ltée	Employés syndiqués de Fortier Auto Montréal Ltée	2013-04-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
			2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
39	Fortress Global Cellulose Ltd	Employés syndiqués de Fortress Global Cellulose	2012-06-19	5,00 %	5,00 %	1,21 %
			2014-07-01	5,00 %	5,00 %	1,10 %
			2016-06-19	6,00 %	6,00 %	1,32 %
40	Fraternité inter-provinciale des ouvriers en électricité	Employés non syndiqués de la FIPOE	2011-04-01	6,00 %	2,26 %	1,00 %
			2012-04-01	6,50 %	2,26 %	1,06 %
			2013-03-31	7,00 %	2,26 %	1,12 %
			2014-07-01	7,00 %	3,20 %	1,12 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
41	Fraternité Nationale des Charpentiers Menuisiers, local 9	Employés syndiqués de la FNCM local 9	2014-01-05	9,91 %	3,00 %	1,56 %
			2014-07-01	9,91 %	3,00 %	1,42 %
42	FTQ-Construction	Employés de bureau de la FTQ-Construction	2013-10-06	9,00 %	6,00 %	1,81 %
			2014-07-01	9,00 %	7,47 %	1,81 %
43	Galvan Métal	Employés syndiqués de Galvan Métal	2014-01-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
44	Gestion Soroma (Mascouche) Inc.	Employés syndiqués de Gestion Soroma (Mascouche)	2011-01-01	3,50 %	3,50 %	0,85 %
			2014-07-01	3,50 %	3,50 %	0,77 %
45	Glatfelter Gatineau	Employés syndiqués de Glatfelter	2012-01-01	1,44 \$	0,00 \$	14,56 \$
			2013-01-01	1,56 \$	0,00 \$	15,77 \$
			2014-01-01	1,68 \$	0,00 \$	16,98 \$
			2014-07-01	1,68 \$	0,17 \$	16,98 \$
			2015-01-01	1,80 \$	0,18 \$	18,19 \$
			2016-01-01	1,92 \$	0,20 \$	19,41 \$
46	Infiniti Laval Inc.	Employés syndiqués de Infiniti Laval Inc.	2013-02-18	3,50 %	0,00 %	0,42 %
			2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
47	Jack Victor	Employés syndiqués de Jack Victor	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
			2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
48	Lallier Automobile Montréal Inc.	Employés syndiqués de Lallier Automobile Montréal Inc.	2013-06-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
			2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
49	Les Aliments Multibar Inc.	Employés syndiqués de Multibar Inc.	2009-10-04	0,60 \$	0,00 \$	6,47 \$
			2010-04-01	0,85 \$	0,00 \$	9,17 \$
			2010-07-01	0,85 \$	0,00 \$	8,58 \$
			2012-04-01	0,95 \$	0,00 \$	9,58 \$
			2014-07-01	0,95 \$	0,00 \$	8,70 \$
			2015-04-01	1,05 \$	0,00 \$	9,62 \$



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
50	Les Aliments Multibar Inc.	Employés syndiqués UNIFOR de Multibar Inc.	2013-04-01	0,95 \$	0,00 \$	9,58 \$
			2014-07-01	0,95 \$	0,10 \$	9,58 \$
51	Les Emballages Mitchel-Lincoln	Employés syndiqués des Emballages Mitchel-Lincoln	2011-12-11	7,00 %	3,00 %	1,21 %
			2014-07-01	7,00 %	4,02 %	1,21 %
52	Lombardi Autos Ltée	Employés syndiqués de Lombardie Autos (Honda) Ltée	2013-01-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
			2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
53	Maison l'Intervalle	Employés cadres de Maison l'Intervalle	2009-12-20	2,00 %	2,00 %	0,52 %
			2010-07-01	2,00 %	2,30 %	0,52 %
			2014-07-01	2,00 %	2,30 %	0,47 %
54	Maison l'Intervalle	Employés syndiqués de Maison l'Intervalle	2009-12-20	2,00 %	2,00 %	0,52 %
			2010-07-01	2,00 %	2,00 %	0,48 %
			2014-07-01	2,00 %	2,00 %	0,44 %
55	Mecachrome Canada Inc.	Employés syndiqués de Mecachrome	2008-07-01	2,00 %	2,00 %	0,54 %
			2009-06-01	1,00 %	1,00 %	0,27 %
			2009-07-01	1,00 %	1,00 %	0,26 %
			2010-04-01	2,00 %	2,00 %	0,52 %
			2010-07-01	2,15 %	2,15 %	0,52 %
			2011-01-01	3,00 %	3,00 %	0,73 %
			2012-01-01	3,25 %	3,25 %	0,79 %
			2012-07-01	3,50 %	3,50 %	0,85 %
2014-07-01	3,50 %	3,50 %	0,77 %			
56	Minéraux Harsco	Employés syndiqués (05) de Minéraux Harsco	2014-01-05	0,60 \$	0,40 \$	10,09 \$
			2014-07-01	0,60 \$	0,50 \$	10,09 \$
			2015-01-05	0,70 \$	0,51 \$	11,10 \$
57	Minéraux Harsco	Employés syndiqués (07) de Minéraux Harsco	2014-01-05	0,60 \$	0,40 \$	10,09 \$
			2014-07-01	0,60 \$	0,50 \$	10,09 \$
			2015-01-05	0,70 \$	0,51 \$	11,10 \$



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
58	Mini Brossard	Employés syndiqués de Mini Brossard	2013-07-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
			2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
59	Monaco Mode	Employés syndiqués de Monaco Mode	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
			2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
60	MRC de Charlevoix-Est	Employés syndiqués de la MRC Charlevoix-Est	2013-01-01	6,00 %	6,00 %	1,45 %
			2014-07-01	6,00 %	6,00 %	1,32 %
61	MRC de La Matanie	Employés syndiqués de la MRC de La Matanie	2009-07-06	6,00 %	4,00 %	1,29 %
			2010-07-01	6,00 %	4,66 %	1,29 %
			2014-01-01	6,25 %	4,86 %	1,35 %
			2014-07-01	6,25 %	4,86 %	1,22 %
			2015-01-01	6,50 %	5,06 %	1,27 %
			2016-01-01	6,75 %	5,26 %	1,32 %
			2017-01-01	7,00 %	5,46 %	1,37 %
			2018-01-01	7,25 %	5,66 %	1,42 %
62	MRC de Rivière-du-Loup	Employés non syndiqués de la MRC de Rivière-du-Loup	2013-05-19	7,00 %	7,00 %	1,69 %
			2014-07-01	7,00 %	7,00 %	1,54 %
63	MRC de Rivière-du-Loup	Employés syndiqués de la MRC de Rivière-du-Loup	2013-05-19	6,00 %	6,00 %	1,45 %
			2014-07-01	6,00 %	6,00 %	1,32 %
64	Municipalité de Lanoraie	Employés cadres de Lanoraie	2010-01-01	5,50 %	5,00 %	1,36 %
			2010-07-01	5,50 %	5,73 %	1,36 %
			2014-07-01	5,50 %	5,73 %	1,23 %
65	Municipalité de Lanoraie	Employés syndiqués de Lanoraie	2010-01-01	5,50 %	5,00 %	1,36 %
			2010-07-01	5,50 %	5,00 %	1,27 %
			2014-07-01	5,50 %	5,50 %	1,21 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
66	Municipalité de Saint-Amable	Employés cols blancs de la municipalité de Saint-Amable	2013-04-29	6,50 %	3,00 %	1,15 %
			2014-01-02	6,75 %	3,00 %	1,18 %
			2014-07-01	6,75 %	3,97 %	1,18 %
			2015-01-01	7,00 %	3,97 %	1,21 %
67	Municipalité de Saint-Amable	Employés cols bleus de la municipalité de Saint-Amable	2013-04-29	6,50 %	3,00 %	1,15 %
			2014-01-02	6,75 %	3,00 %	1,18 %
68	Municipalité de Saint-Calixte	Employés cadres de la Municipalité de Saint-Calixte	2010-05-01	6,00 %	5,00 %	1,42 %
			2010-07-01	6,00 %	5,00 %	1,33 %
			2014-01-01	6,50 %	5,50 %	1,45 %
			2014-07-01	6,50 %	5,50 %	1,32 %
			2015-01-01	6,75 %	5,75 %	1,37 %
			2016-01-01	7,25 %	6,25 %	1,48 %
			2017-01-01	7,50 %	6,50 %	1,54 %
69	Municipalité de Saint-Calixte	Employés cols blancs de la Municipalité de Saint-Calixte	2010-05-01	6,00 %	5,00 %	1,42 %
			2010-07-01	6,00 %	5,00 %	1,33 %
			2014-01-01	6,50 %	5,50 %	1,45 %
			2014-07-01	6,50 %	5,50 %	1,32 %
			2015-01-01	6,75 %	5,75 %	1,37 %
			2016-01-01	7,25 %	6,25 %	1,48 %
			2017-01-01	7,50 %	6,50 %	1,54 %
70	Municipalité de Saint-Calixte	Employés cols bleus de la Municipalité de Saint-Calixte	2010-05-01	6,00 %	5,00 %	1,42 %
			2010-07-01	6,00 %	5,00 %	1,33 %
			2014-01-01	6,50 %	5,50 %	1,45 %
			2014-07-01	6,50 %	5,50 %	1,32 %
			2015-01-01	6,75 %	5,75 %	1,37 %
			2016-01-01	7,25 %	6,25 %	1,48 %
			2017-01-01	7,50 %	6,50 %	1,54 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
71	Municipalité de Sainte-Sophie	Employés syndiqués de la Municipalité de Sainte-Sophie	2009-09-01	11,00 %	0,00 %	1,42 %
			2010-01-01	11,50 %	0,00 %	1,49 %
			2010-07-01	11,50 %	0,00 %	1,39 %
			2011-01-01	12,50 %	0,00 %	1,51 %
			2012-01-01	12,50 %	1,00 %	1,63 %
			2013-01-01	13,00 %	1,50 %	1,76 %
			2014-01-01	13,50 %	2,00 %	1,88 %
			2014-07-01	13,50 %	2,58 %	1,77 %
72	Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	Employés syndiqués de Saint-Joseph-du-Lac	2009-10-05	6,50 %	6,00 %	1,62 %
			2010-01-01	7,50 %	6,00 %	1,75 %
			2010-07-01	7,50 %	6,00 %	1,63 %
			2010-09-01	7,50 %	6,96 %	1,75 %
			2014-07-01	7,50 %	7,50 %	1,65 %
73	Municipalité de Sayabec	Employés cadres de la municipalité de Sayabec	2013-01-01	5,00 %	4,00 %	1,09 %
			2014-07-01	5,00 %	4,92 %	1,09 %
74	Municipalité de Sayabec	Employés syndiqués de la municipalité de Sayabec	2013-01-01	5,00 %	4,00 %	1,09 %
			2014-07-01	5,00 %	4,92 %	1,09 %
75	Municipalité du Village de Pointe-Lebel	Employés cadres de Pointe-Lebel	2011-01-01	6,00 %	4,00 %	1,21 %
			2014-07-01	6,00 %	5,02 %	1,21 %
76	Municipalité du Village de Pointe-Lebel	Employés syndiqués de Pointe-Lebel	2011-01-01	6,00 %	4,00 %	1,21 %
			2014-07-01	6,00 %	5,02 %	1,21 %
77	Municipalité Pointe-Calumet	Employés non syndiqués de la Municipalité Pointe-Calumet	2009-03-22	9,50 %	5,00 %	1,98 %
			2009-07-01	9,50 %	5,80 %	1,98 %
			2010-07-01	9,50 %	6,85 %	1,98 %
			2011-04-01	9,67 %	6,85 %	2,00 %
			2014-07-01	9,67 %	8,53 %	2,00 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
78	Municipalité Pointe-Calumet	Employés syndiqués de la Municipalité Pointe-Calumet	2009-03-22	9,50 %	5,00 %	1,98 %
			2009-07-01	9,50 %	5,80 %	1,98 %
			2010-07-01	9,50 %	6,85 %	1,98 %
			2011-04-01	9,67 %	6,85 %	2,00 %
			2014-07-01	9,67 %	8,53 %	2,00 %
79	Nova Bus St-Eustache	Employés syndiqués de production de Nova Bus St-Eustache ⁵	2012-09-30	38,50 \$	0,00 \$	20,20 \$
			2013-07-28	40,50 \$	0,00 \$	21,25 \$
			2014-07-01	40,50 \$	0,00 \$	19,29 \$
			2014-08-01	42,50 \$	0,00 \$	20,24 \$
			2015-08-01	45,00 \$	0,00 \$	21,43 \$
80	Nova Bus St-François-du-Lac	Employés syndiqués de Nova Bus St-François-du-Lac ⁵	2012-11-01	38,50 \$	0,00 \$	20,20 \$
			2013-08-01	40,50 \$	0,00 \$	21,25 \$
			2014-07-01	40,50 \$	4,13 \$	21,25 \$
			2014-08-01	42,50 \$	4,33 \$	22,30 \$
			2015-08-01	45,00 \$	4,58 \$	23,61 \$
81	P.E. Boisvert Auto Ltée	Employés des pièces de P.E. Boisvert Auto Ltée	2013-07-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
			2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
82	P.E. Boisvert Auto Ltée	Employés du service de P.E. Boisvert Auto Ltée	2013-04-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
			2014-07-01	3,50 %	0,00 %	0,38 %
83	Parc Six Flags	Employés syndiqués de Parc Six Flags	2013-11-01	7,00 %	0,00 %	0,85 %
			2014-07-01	7,00 %	0,00 %	0,77 %
84	Parti Québécois	Employés cadres du Parti Québécois	2011-01-01	3,00 %	3,00 %	0,73 %
			2014-07-01	3,00 %	3,00 %	0,66 %
85	Parti Québécois	Employés syndiqués du Parti Québécois	2011-01-01	3,00 %	3,00 %	0,73 %
			2014-07-01	3,00 %	3,00 %	0,66 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
86	Permacon, division de Les Matériaux de Construction Oldcastle Canada Inc.	Employés syndiqués de Permacon ⁵	2010-09-01	28,00 \$	11,20 \$	20,56 \$
			2011-03-01	31,00 \$	12,40 \$	22,77 \$
			2012-03-01	34,00 \$	13,60 \$	24,97 \$
			2013-06-01	37,40 \$	14,96 \$	27,47 \$
			2014-03-01	39,40 \$	15,96 \$	29,04 \$
			2014-07-01	39,40 \$	15,96 \$	26,36 \$
			2015-03-01	40,40 \$	16,16 \$	26,93 \$
87	Prelco Inc.	Employés syndiqués de Prelco	2012-08-01	3,50 %	0,00 %	0,42 %
			2012-10-28	3,75 %	1,00 %	0,58 %
			2014-07-01	3,75 %	1,00 %	0,52 %
88	Premier Horticulture Ltée - Laboratoire	Employés syndiqués de laboratoire de Premier Horticulture	2012-12-01	4,00 %	2,40 %	0,77 %
			2014-07-01	4,00 %	3,05 %	0,77 %
89	Premier Tech Technologies Ltée	Employés syndiqués de Premier Tech Technologies Ltée	2009-09-07	4,00 %	2,40 %	0,83 %
			2010-07-01	4,00 %	2,86 %	0,83 %
			2014-07-01	4,00 %	3,56 %	0,83 %
90	Prestolam inc.	Employés syndiqués de Prestolam inc.	2013-05-01	4,00 %	2,60 %	0,80 %
			2014-07-01	4,00 %	3,27 %	0,80 %
91	Rebuts solides canadiens Inc.	Employés syndiqués de Rebuts solides canadiens Inc.	2014-01-01	2,00 %	0,26 %	0,27 %
			2014-07-01	2,00 %	0,26 %	0,25 %
			2015-01-01	2,50 %	0,76 %	0,36 %
			2016-01-01	3,00 %	1,26 %	0,47 %
			2017-01-01	4,00 %	2,26 %	0,69 %
			2018-01-01	5,00 %	3,26 %	0,91 %
92	RIEP Varennes Sainte-Julie Saint-Amable	Employés syndiqués de RIEP Varennes Sainte-Julie Saint-Amable	2011-03-06	8,25 %	8,25 %	2,00 %
			2014-07-01	9,00 %	9,00 %	1,98 %
93	S. Cohen Inc.	Employés syndiqués de S. Cohen	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
			2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
94	Samuelsohn	Employés syndiqués de Samuelsohn	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
			2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
95	Silicium Québec	Employés syndiqués de Silicium Québec	2014-01-01	10,52 %	5,00 %	1,88 %
			2014-07-01	10,52 %	6,59 %	1,88 %
			2016-01-01	11,52 %	6,68 %	2,00 %
96	Société de transport de Lévis	Employés de bureau de la Société de transport de Lévis	2014-05-11	6,00 %	3,00 %	1,09 %
			2014-07-01	6,00 %	3,00 %	0,99 %
97	Société d'habitation et de développement de Montréal	Employés cadres de la SHDM	2012-06-18	10,00 %	6,52 %	2,00 %
			2014-07-01	10,00 %	8,20 %	2,00 %
98	Société d'habitation et de développement de Montréal	Employés cols blancs de la SHDM	2012-02-26	8,00 %	6,00 %	1,69 %
			2014-07-01	8,00 %	7,42 %	1,69 %
99	Société d'habitation et de développement de Montréal	Employés cols bleus de la SHDM	2012-01-29	8,00 %	8,00 %	1,94 %
			2014-07-01	8,00 %	8,00 %	1,76 %
100	Société d'habitation et de développement de Montréal	Employés non syndiqués de la SHDM	2012-02-26	8,00 %	6,00 %	1,69 %
			2014-07-01	8,00 %	7,42 %	1,69 %
101	Société du Parc Jean-Drapeau	Employés cols bleus du Parc Jean-Drapeau	2012-06-03	6,00 %	4,00 %	1,21 %
			2014-07-01	6,00 %	4,00 %	1,10 %
102	Solutions Oldcastle Enclosure, Division de Les Matériaux de Construction Oldcastle Canada, Inc.	Employés syndiqués de Solutions Oldcastle ⁵	2009-08-01	31,00 \$	10,00 \$	22,99 \$
			2009-12-01	34,00 \$	10,00 \$	24,68 \$
			2010-07-01	34,00 \$	10,00 \$	23,08 \$
			2010-12-01	39,00 \$	10,00 \$	25,71 \$
			2011-12-01	43,00 \$	10,00 \$	27,80 \$
			2012-12-23	46,00 \$	10,00 \$	29,38 \$
			2013-12-01	49,00 \$	10,00 \$	30,95 \$
			2014-07-01	49,00 \$	10,00 \$	28,10 \$



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
103	SPHERE-QUÉBEC	Employés non syndiqués de SPHERE	2012-11-01	2,00 %	2,00 %	0,48 %
			2014-07-01	2,20 %	2,20 %	0,48 %
104	SPHERE-QUÉBEC	Employés syndiqués de SPHERE	2012-11-01 2014-07-01	2,00 % 2,20 %	2,00 % 2,20 %	0,48 % 0,48 %
105	Sport Maska Inc. - St-Jean-sur-Richelieu	Employés syndiqués de Sport Maska St-Jean-sur-Richelieu	2009-10-05	0,45 \$	0,00 \$	4,86 \$
			2010-07-01	0,45 \$	0,00 \$	4,54 \$
			2014-07-01	0,45 \$	0,00 \$	4,12 \$
106	Sport Maska Inc. - St-Laurent	Employés syndiqués de Sport Maska St-Laurent	2013-01-01	3,00 %	2,00 %	0,60 %
			2014-07-01	3,00 %	2,00 %	0,55 %
107	Stablex Canada Inc.	Employés syndiqués de Stablex Canada Inc.	2013-06-01	6,00 %	1,00 %	0,85 %
			2014-01-02	7,00 %	2,00 %	1,09 %
			2014-07-01	7,00 %	2,90 %	1,09 %
			2015-01-01	8,00 %	4,10 %	1,33 %
108	Stella Jones	Employés syndiqués de Stella Jones	2013-01-27	6,00 %	4,00 %	1,21 %
			2014-07-01	6,00 %	5,02 %	1,21 %
109	Syndicat des Métallos local 7625	Employés syndiqués du Syndicat des Métallos local 7625	2008-11-01	8,00 %	5,00 %	1,76 %
			2009-05-01	10,00 %	4,00 %	1,91 %
			2009-07-01	10,00 %	4,76 %	1,91 %
			2010-05-01	12,00 %	2,76 %	1,91 %
			2010-07-01	12,00 %	3,78 %	1,91 %
			2011-05-01	14,00 %	1,78 %	1,91 %
			2012-05-01	15,78 %	0,00 %	1,91 %
2014-07-01	15,78 %	1,60 %	1,91 %			
110	Syndicat des Métallos local 7625	Officiers libérés du Syndicat des Métallos local 7625	2008-11-01	8,00 %	1,00 %	1,22 %
			2009-07-01	8,00 %	1,39 %	1,22 %
			2010-01-01	15,45 %	0,00 %	2,00 %
			2010-07-01	16,52 %	0,00 %	2,00 %
			2014-07-01	16,52 %	1,68 %	2,00 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
111	Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec, section locale 4250 SCFP-FTQ	Employés syndiqués du SSPHQ, section locale 4250 SCFP-FTQ	2009-09-01	8,00 %	5,00 %	1,68 %
			2010-01-01	8,15 %	5,15 %	1,72 %
			2010-07-01	8,15 %	5,15 %	1,61 %
			2011-01-01	8,30 %	5,30 %	1,65 %
			2012-01-01	8,45 %	5,45 %	1,68 %
			2013-01-01	8,60 %	5,60 %	1,72 %
			2014-01-01	8,75 %	5,75 %	1,76 %
			2014-07-01	8,75 %	5,75 %	1,59 %
112	Tafisa Canada Inc.	Employés syndiqués de Tafisa	2008-09-28	5,00 %	3,00 %	1,09 %
			2009-07-01	5,00 %	3,00 %	1,04 %
			2010-07-01	5,00 %	3,00 %	0,97 %
			2012-11-10	5,50 %	3,00 %	1,03 %
			2013-04-07	5,50 %	5,50 %	1,33 %
			2014-07-01	5,50 %	5,50 %	1,21 %
113	Terminal et Cable TC Inc.	Employés de bureau de Terminal et Cable TC Inc.	2009-03-16	0,35 \$	0,25 \$	6,80 \$
			2009-07-01	0,35 \$	0,28 \$	6,80 \$
			2010-07-01	0,35 \$	0,32 \$	6,80 \$
			2013-03-19	0,45 \$	0,32 \$	7,77 \$
			2014-07-01	0,45 \$	0,40 \$	7,77 \$
114	Terminal et Cable TC Inc.	Employés d'usine de Terminal et Cable TC Inc.	2013-01-01	0,35 \$	0,00 \$	3,53 \$
			2014-07-01	0,35 \$	0,00 \$	3,21 \$
115	Thunder Bay Fashion	Employés syndiqués de Thunder Bay Fashion	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
			2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
116	Uniboard Canada inc. - Division Mont-Laurier	Employés syndiqués d'Uniboard - Mont-Laurier	2013-07-01	7,70 %	6,00 %	1,66 %
			2014-07-01	7,70 %	6,00 %	1,51 %
			2017-07-01	7,20 %	6,50 %	1,51 %
117	Uniboard Canada inc. - Division Sayabec	Employés syndiqués d'Uniboard - Sayabec	2011-01-02	4,25 %	4,01 %	1,00 %
			2014-07-01	4,25 %	4,25 %	0,93 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
118	Uniboard Canada inc. - Division Sayabec	Employés syndiqués d'Uniboard - Sayabec (anciens)	2013-07-01	7,70 %	6,00 %	1,66 %
			2014-07-01	7,70 %	7,40 %	1,66 %
			2017-07-01	7,20 %	7,20 %	1,58 %
119	Uniboard Canada inc. - Division Val d'Or	Employés syndiqués d'Uniboard - Val d'Or	2010-09-01	4,25 %	4,01 %	1,00 %
			2014-07-01	4,25 %	4,01 %	0,91 %
120	Uniboard Canada inc. - Division Val d'Or	Employés syndiqués d'Uniboard - Val d'Or (anciens)	2013-07-01	7,70 %	6,00 %	1,66 %
			2014-07-01	7,70 %	6,00 %	1,51 %
			2017-07-01	7,20 %	6,50 %	1,51 %
121	Unifor section locale 299	Employés non syndiqués de Unifor section locale 299	2008-06-01	1,50 \$	1,00 \$	28,37 \$
			2009-07-01	1,50 \$	1,13 \$	28,37 \$
			2010-03-01	2,25 \$	1,50 \$	40,45 \$
			2010-07-01	2,25 \$	1,76 \$	40,45 \$
			2014-07-01	2,25 \$	2,17 \$	40,45 \$
122	Unifor section locale 299	Employés syndiqués de Unifor section locale 299	2008-06-01	1,00 \$	0,68 \$	19,01 \$
			2009-07-01	1,00 \$	0,76 \$	19,01 \$
			2010-07-01	1,00 \$	0,88 \$	19,01 \$
			2012-06-01	1,88 \$	0,00 \$	19,01 \$
			2012-10-01	1,88 \$	0,62 \$	25,22 \$
			2014-07-01	1,88 \$	0,87 \$	25,22 \$
123	Union des opérateurs de machinerie lourde Local 791 FTQ	Employés de bureau de l'Union des opérateurs de machinerie lourde Local 791 FTQ ⁵	2011-01-01	87,00 \$	0,00 \$	45,64 \$
			2011-06-01	89,00 \$	0,00 \$	46,69 \$
			2012-06-01	91,00 \$	0,00 \$	47,74 \$
			2013-07-28	93,00 \$	0,00 \$	48,79 \$
			2014-06-01	95,00 \$	0,00 \$	49,84 \$
			2014-07-01	95,00 \$	0,00 \$	45,24 \$
			2015-06-01	97,00 \$	0,00 \$	46,19 \$
			2016-06-01	99,00 \$	0,00 \$	47,14 \$
124	Vêtements Golden Brand	Employés syndiqués de Vêtements Golden Brand	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
			2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
125	Vêtements Paragon	Employés syndiqués de Vêtements Paragon	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
			2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
126	Vêtements S&F Ltée	Employés syndiqués de S&F	2014-01-01	6,00 %	0,00 %	0,73 %
			2014-02-01	3,00 %	0,00 %	0,36 %
			2014-07-01	3,00 %	0,00 %	0,33 %
127	Ville d'Acton Vale	Employés syndiqués de la Ville d'Acton Vale	2013-03-01	7,00 %	5,00 %	1,45 %
			2014-07-01	7,00 %	6,22 %	1,45 %
128	Ville de Beauharnois	Employés cols blancs de la Ville de Beauharnois	2013-09-29	7,00 %	5,25 %	1,48 %
			2014-01-02	7,50 %	5,75 %	1,60 %
			2014-07-01	7,50 %	7,06 %	1,60 %
			2015-01-01	7,50 %	7,50 %	1,65 %
129	Ville de Beauharnois	Employés cols bleus de la Ville de Beauharnois	2013-09-29	7,00 %	5,25 %	1,48 %
			2014-01-02	7,50 %	5,75 %	1,60 %
			2014-07-01	7,50 %	7,06 %	1,60 %
			2015-01-01	7,50 %	7,50 %	1,65 %
130	Ville de Charlemagne	Employés cadres de la Ville de Charlemagne	2012-05-01	8,00 %	6,00 %	1,69 %
			2013-01-02	9,00 %	6,00 %	1,82 %
			2014-07-01	9,00 %	7,56 %	1,82 %
131	Ville de Charlemagne	Employés cols blancs de la Ville de Charlemagne	2012-05-01	8,00 %	6,00 %	1,69 %
			2013-01-02	9,00 %	6,00 %	1,82 %
			2014-07-01	9,00 %	7,56 %	1,82 %
132	Ville de Charlemagne	Employés cols bleus de la Ville de Charlemagne	2012-05-01	8,00 %	6,00 %	1,69 %
			2013-01-02	9,00 %	6,00 %	1,82 %
			2014-07-01	9,00 %	7,56 %	1,82 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
133	Ville de La Malbaie	Employés syndiqués de la Ville de La Malbaie	2013-01-01 2014-07-01	7,00 % 7,00 %	7,00 % 7,00 %	1,69 % 1,54 %
134	Ville de Lavaltrie	Employés cadres de la Ville de Lavaltrie	2009-03-01 2009-07-01 2010-07-01 2012-01-02 2013-01-02 2014-01-01 2014-07-01 2015-01-01	7,20 % 7,20 % 7,20 % 7,45 % 7,70 % 7,95 % 7,95 % 8,20 %	4,80 % 5,42 % 5,42 % 5,42 % 5,42 % 5,42 % 6,79 % 6,82 %	1,63 % 1,63 % 1,53 % 1,56 % 1,59 % 1,62 % 1,62 % 1,65 %
135	Ville de Lavaltrie	Employés syndiqués de la Ville de Lavaltrie	2009-03-01 2009-07-01 2010-07-01 2010-10-26 2012-01-02 2013-01-02 2014-01-01 2014-07-01 2015-01-01	7,20 % 7,20 % 7,20 % 7,20 % 7,45 % 7,70 % 7,95 % 7,95 % 8,20 %	4,80 % 5,42 % 5,42 % 6,30 % 6,30 % 6,30 % 6,30 % 7,79 % 7,82 %	1,63 % 1,63 % 1,53 % 1,63 % 1,66 % 1,69 % 1,73 % 1,73 % 1,76 %
136	Ville de Pohénégamook	Employés syndiqués de la Ville de Pohénégamook	2013-06-02 2014-07-01	5,00 % 5,00 %	5,00 % 5,00 %	1,21 % 1,10 %
137	Ville de Rivière-Rouge	Employés cadres de Rivière-Rouge	2010-01-03 2010-07-01 2014-07-01	7,50 % 7,50 % 7,50 %	6,50 % 6,50 % 7,50 %	1,81 % 1,69 % 1,65 %
138	Ville de Rivière-Rouge	Employés syndiqués de Rivière-Rouge	2009-08-30 2010-07-01 2014-07-01	7,50 % 7,50 % 7,50 %	4,50 % 5,30 % 6,60 %	1,55 % 1,55 % 1,55 %
139	Ville de Sutton	Employés syndiqués de la Ville de Sutton	2014-01-01 2014-07-01	5,00 % 5,00 %	5,00 % 5,00 %	1,21 % 1,10 %



	<i>Nom de l'employeur</i>	<i>Nom du groupe</i>	<i>Entrée en vigueur</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Cotisations Salariales¹</i>	<i>Rente^{2,3}</i>
140	Woodland Toyota	Employés syndiqués de Woodland Toyota	2013-11-01 2014-07-01	3,50 % 3,50 %	0,00 % 0,00 %	0,42 % 0,38 %

¹ la cotisation salariale en vertu du dernier certificat de coût de l'actuaire

² la rente en \$ est la rente mensuelle par 1000 heures cotisables

³ sauf mention contraire, l'âge de retraite sans réduction est de 65 ans

⁴ l'âge de retraite sans réduction pour ces rentes est de 63 ans

⁵ cotisations par semaine cotisable et rente mensuelle créditée par 52 semaines cotisables